

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MAYRAN DU 10 JANVIER 2022

Présents : Mmes CASTANIER - DELMAS - FERRAND B. - FERRAND M - SIRMAIN Sandrine - TEYSSEDE.  
Mrs FRAYSSE - GOTTARDO - MAZARS - MIQUEL – SIRMAIN Samuel.

Absents et excusés : Marion DALPAYRAT a donné procuration à Emeline DELMAS, Mr Rémi DUPRE a donné procuration à Yves MAZARS et Mr Sébastien POUGENQ a donné procuration à Myriam FERRAND

Mr Kévin FRAYSSE a été nommé secrétaire

**Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2021 est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**Avis préalable du Conseil Municipal sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation Moyenne et Basse Vallée de l'Aveyron**

Monsieur le Maire donne lecture du dossier d'enquête sur l'élaboration du PPRI Moyenne et basse vallée de l'Aveyron.

L'enquête publique se déroulera du 17 janvier 2022 au 18 février 2022 inclus.

Un registre sera à disposition en mairie aux heures d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur sera présent :

- En mairie de Belcastel le lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h,
- En mairie de Compolibat le mercredi 26 janvier 2022, de 9h à 12h,
- En mairie de Saint Rémy le vendredi 4 février 2022, de 13h30 à 16h30,
- En mairie de Monteils le jeudi 10 février 2022, de 16h à 19h

afin de recueillir les avis qui pourront également être déposés sur un registre dématérialisé à : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-moyenne-et-basse-vallee-de-l-aveyron>.

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du P.P.R.I Moyenne et basse vallée de l'Aveyron, la procédure requiert l'avis du conseil municipal préalablement à la mise à enquête publique. Les pièces à consulter sont le règlement, la cartographie du risque inondation, le plan de zonage réglementaire et pièces annexes.

Le PPRI est un document opposable qui délimite les zones exposées aux risques d'inondation et prescrit les mesures d'interdiction et de prévention à mettre en œuvre par les particuliers comme par les collectivités. Une fois approuvé, il devient opposable aux tiers dans ses indications, son règlement, ses servitudes d'utilité publique.

Le dossier de présentation ressende la zone géographique concernée, la nature des risques considérés ainsi que les démarche de préventions concernant ces risques.

Pour chaque type de zone sont précisées les mesures d'interdiction avec leurs prescriptions, les mesures de prévention, protection et de sauvegarde.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, **le conseil municipal par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions émet un avis favorable sur le projet du Plan de Prévention des Risques Inondation Moyenne et Basse vallée de l'Aveyron.**

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

